



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ajout du respect des animaux de compagnie dans l'éducation morale et civique

Question écrite n° 44994

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'ajout du respect des animaux de compagnie dans l'éducation morale et civique. La loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, dans son article 25, intègre la sensibilisation au respect des animaux de compagnie en éducation morale et civique en ajoutant un alinéa à l'article 312-15 du code de l'éducation. Pour que cette sensibilisation soit pleinement efficace à l'école primaire, au collège et au lycée, il pourrait être opportun d'ajuster la formation des enseignants en ajoutant certains modules à leurs formations. Ainsi, M. le député lui demande ses intentions pour former les professeurs à ce nouvel enseignement. Il souhaiterait également savoir si le Gouvernement entend étendre cette sensibilisation à l'ensemble des animaux et non uniquement aux animaux de compagnie.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44994

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2033

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)